

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

COMMISSIONS PERMANENTES. MODIFICATION. ADOPTION

Séance du 20 novembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt novembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Dubos, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Alban, M Pages, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, Mme Demare, M Delpech, Mme Rivière, Mme Durand, M Guichoux, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, M Ouillade, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Braun à Mme Alhaitz
M Claudin à Mme Layrisse
M Roucher à M Augé
M Garnier à Mme Le Moller

Absent(s) :

M Demanes, M Barat, Mme Baron, M Camacho

Secrétaire de séance : M Jacques Bouteyre.

La séance est ouverte,

Délibération du : 20 novembre 2019
Rendue exécutoire le : 25 novembre 2019
Publiée le : 25 novembre 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 20 novembre 2019

COMMISSIONS PERMANENTES. MODIFICATION. ADOPTION

M Jacques Mangon, Maire présente le rapport suivant.

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération DG14_055 du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014 portant création et composition des 4 commissions permanentes.

Vu la délibération DG18_067 du 27 juin 2018 portant modification de la composition des commissions permanentes.

Considérant la nécessité que chaque conseiller municipal doit déterminer formellement son choix pour 1 ou 2 commissions.

Considérant l'installation de Monsieur Sébastien Camacho suite à la démission de Monsieur Thierry Leblond en tant qu'Adjoint au Maire et Conseiller Municipal.

Considérant la demande de Monsieur Sébastien Camacho de participer à la commission Ville Performante.

La composition des commissions permanentes est modifiée comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte la nouvelle composition de chacune des quatre commissions :

Ville performante Finances, personnel, administration générale, déplacements, développement économique, entreprises, commerce, artisanat et emploi	
Président	Monsieur Antoine Augé
Vice-président	Monsieur Jean-Yves Auffret
Membres	Madame Corinne Le Moller
	Monsieur Pascal Dubos
	Monsieur Christian Pages
	Monsieur Jean-Louis Roucher
	Madame Cécile Barrière
	Monsieur Jacques Bouteyre
	Monsieur Jacques Guichoux
	Monsieur Bernard Cases
	Monsieur Sébastien Camacho

Ville solidaire**Solidarités, action sociale, seniors, petite enfance, écoles, vie scolaire et périscolaire, accessibilité, prévention santé**

Présidente	Madame Danièle Layrisse
Vice-présidente	Madame Corinne Le Moller
Membres	Madame Françoise Hanusse
	Monsieur Xavier Delpech
	Monsieur Michel Barat
	Madame Ariane Rivière
	Madame Danielle Nardini
	Monsieur Arnaud Garnier
	Madame Évelyne Baron
	Madame Véronique Durand
	Monsieur Bruno Cristofoli
	Monsieur Marc Morisset
	Madame Dahbia Rigaud

Ville en mouvement**Sport, jeunesse, vie associative, ville communicante, culture, animation et grands événements**

Président	Madame Vanessa Dumas
Vice-présidente	Monsieur Pierre Braun
Membres	Madame Emmanuelle Alhaitz
	Monsieur Jean-Yves Auffret
	Madame Cécile Barrière
	Madame Ariane Rivière
	Madame Françoise Hanusse
	Madame Danielle Nardini
	Madame Danièle Layrisse
	Monsieur Jean-Claude Acquaviva
	Madame Évelyne Baron
	Madame Véronique Durand
	Monsieur Marc Morisset
	Monsieur Thierry Ouillade

Ville proche et durable**Vie des quartiers, concertation, équipements de proximité, patrimoine communal, urbanisme, logement, développement durable, patrimoine naturel, transition énergétique et innovation environnementale**

Président	Monsieur Jean-Claude Acquaviva
Vice-présidente	Madame Catherine Thibaudeau
Membres	Monsieur Pascal Dubos
	Monsieur Xavier Delpech
	Monsieur Geoffrey Claudin
	Monsieur Fabrice Demanes
	Monsieur Christian Pages
	Madame Marie-Odile Picard
	Monsieur Jacques Bouteyre

	Monsieur Bruno Cristofoli
	Madame Dahbia Rigaud
	Monsieur Thierry Ouillade



Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **24 POUR, 1 CONTRE et 6 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 20 novembre 2019
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_111
Date de la décision:	2019-11-20 00:00:00+01
Objet:	COMMISSIONS PERMANENTES. MODIFICATION. ADOPTION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.2.2 - autres
Identifiant unique:	033-213304496-20191120-DG19_111-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20191120-DG19_111-DE-1-1_0.xml	text/xml	910
nom de original:		
DG19_111.pdf	application/pdf	837528
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20191120-DG19_111-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	837528

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 novembre 2019 à 08h51min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 novembre 2019 à 08h51min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 novembre 2019 à 08h51min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 novembre 2019 à 08h52min51s	Reçu par le MI le 2019-11-25